

Bienvenue au jardin du CDI !

« Si vous possédez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il vous faut. » (Cicéron)

Questions-réponses sur le CDI-jardin et règlement

- **Pourquoi ce lieu ?**
 - parce qu'il permet d'allier le plaisir de la lecture et celui de la contemplation de la nature
 - parce qu'il permet de se « reconnecter » à la nature
 - parce qu'il permet de lire autrement
- **Quand pouvez-vous y aller ?**
 - pendant une heure de permanence, après en avoir fait la demande à la professeure-documentaliste
 - le midi, pendant un club, accompagné par un adulte
- **Pour y faire quoi ?**
 - lire
 - dessiner
 - aménager (dans l'idée d'améliorer l'espace en respectant la biodiversité : nichoirs, hôtels à insectes, plantations, compost, décoration durable...)
- **Des règles à respecter**
 - pas de déplacements (si on veut aller aux toilettes, on le signale à la prof-doc)
 - pas de bruit ou d'activité susceptible de déranger les cours dans les salles proches (I2, S, Techno)
- **Qui peut en profiter ?**
 - En autonomie :
 - des petits groupes : trois élèves maximum
 - ils ont avec eux une liste signée par la professeure-documentaliste en cas de contrôle par un adulte du collège
 - un.e élève accompagné.e d'un.e AESH
 - En groupe :
 - un groupe plus important encadré par la professeure documentaliste ou un autre adulte du collège
- **Comment ?**
 - on fait la demande en début d'heure
 - si le nombre d'élèves demandeurs est important, on organise des rotations (2 groupes pendant 25 minutes chacun par exemple)